Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_16-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_16

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Manifestation estivale à Nizon - Subvention auprès de l'association Les Ptites Graines

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Finances / Vie associative / Rapporteur : Mme Camille COLINET, adjointe à l'enfance, aux familles et la vie locale

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2131-11 ;
Vu la délibération D_2026_2_6 du Conseil municipal du 02 mars 2026 relative au budget primitif 2026 de la commune ;
Vu l'examen en commission extra-communale « Culture » le 11 mai 2026 ;
Vu l'examen en commission communale « Environnement, cadre de vie » le 12 mai 2026 ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » le 26 mai 2026 ;

Mme Camille COLINET, adjointe à l'enfance, aux familles et à la vie locale, indique que l'association « Les Ptites Graines » va organiser des manifestations dans le bourg de Nizon courant de l'été, comportant des ventes de produits locaux, de la restauration, des animations musicales, ainsi qu'une piétonisation du bourg lors de la dernière date. Elle précise que ces manifestations proposées les mercredis 22 juillet, 29 juillet, 05 août et 12 août 2026 en fin d'après-midi et jusqu'au soir sur la place de l'Eglise de Nizon vont bénéficier de l'appui technique de la commune, au titre d'une démarche partagée de revitalisation du bourg.

De plus suite aux échanges en commissions communales, Mme Camille COLINET propose l'attribution d'une subvention, comme suit :

Association	Montant proposé

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_16-DE

Les P'tites Graines	500,00 €
Observation : sous condition d'organisation des quatre événements estivaux	

Mme Maryse DANJOU, conseillère municipale, souhaite savoir si les exposants vendant des produits locaux lors de ces événements vont payer pour leur emplacement auprès de la commune.

Mme Camille COLINET répond négativement comme ces manifestations sont organisées par une association. Cependant, elle précise qu'un droit de place pourrait être défini à l'avenir en cas d'installation régulière d'exposants à Nizon dans le cadre d'un possible marché saisonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le montant de subvention attribué à l'association,
Autorise le versement de la subvention attribuée à l'association, selon le montant et les modalités précités,
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 29/06/2026